REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice :

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

27

PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers présents :

- P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET
- V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
- S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,
- C. LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers

votants: 22

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

OBJET: demande de subvention

exceptionnelle

du collège Claude Monet

"classe Défense"

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS : C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-89-2023-DE

ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet : 25/10/2023 Publication . 25/10/2023

ADMINISTRATION:

M. BARBIER

**OBJET**: Demande de subvention exceptionnelle « classe Défense » du collège Claude Monet.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande du collège Claude Monet sollicitant la Commune pour une subvention exceptionnelle,

Considérant qu'il est important d'étudier la situation de cette nouvelle classe « Défense » au sein du collège Claude Monet,

Considérant qu'une aide financière peut être envisagée, notamment pour aider dans la prise en charge d'une partie des frais de transport liée aux activités pédagogiques,

Considérant que cette participation peut être fixée à 70€ par élève ézéen scolarisé au sein de la classe « Défense »,

Considérant que pour l'année scolaire 2023 – 2024, 12 élèves ézéens sont scolarisés dans la classe « Défense »,

## DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'accorder une subvention exceptionnelle au collège Claude Monet, pour la classe « Défense » la somme de 70€ par élève ézéen, soit au total 840€.

Article 2 : Précise que les crédits sont prévus au BP 2023 à l'article 65748.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-89-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE

D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice :

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

27

PRÉSENTS:

Nombre de Conseillers présents :

20

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

C. LEVÉZIER formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers votants:

22

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-90-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS : Publication : 25/10/2023

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

Réception par le préfet 25/10/2023

OBJET:

demande de subvention exceptionnelle association "Backtodad"

ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION:

M. BARBIER

OBJET : Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Backtodad ».

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de l'association « Backtodad » sollicitant la Commune pour une subvention exceptionnelle,

Vu le dossier de demande de subvention exceptionnelle présenté par les deux filles de Monsieur VINCENT, ancien instituteur et directeur pendant près de 30 ans à l'école primaire de la Commune et Madame VINCENT, ancienne employée communale et bénévole pour les ateliers « lecture » au sein de l'école,

Considérant que cette demande est en lien à l'opération « Octobre Rose », pour participer à un trek de 4 jours dans le désert du sud marocain, organisé au bénéfice du Ruban rose et des enfants du désert

## DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association « Backtodad » la somme de 150€ pour la participation à un trek dans le désert du sud marocain, organisé au bénéfice du Ruban rose et des enfants du désert.

Article 2 : Précise que les crédits sont prévus au BP 2023 à l'article 65748.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á 11 « POUR », 10 « CONTRE » et 1 « ABSTENTION » LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-90-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice:

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

27

Nombre de Conseillers présents :

20

PRÉSENTS:

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT, C. LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers votants:

22

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

#### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### OBJET:

demande de subvention pour la cour du Musée du Peigne

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-91-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

OBJET : Demande de subvention : cour du Musée du Peigne.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'aménagement de la cour du Musée du Peigne,

Considérant qu'il convient d'effectuer des travaux d'aménagement de l'entrée du Musée à l'entrée de la salle d'exposition attenante, d'un béton désactivé, conformément au projet présenté par le paysagiste de l'Agglo du Pays de Dreux.

Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le projet des travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la cour du Musée du Peigne afin que celui-ci puisse faire l'objet d'un financement du Conseil Départemental de l'Eure au titre du dispositif « Mon Village mon Amour » et de l'Agglo du Pays de Dreux au titre du « Fonds de Concours »,

Considérant le plan de financement prévisionnel :

Coût total de l'opération : 139 920 € HT

- CD27 40 % soit 55 968 € au titre du dispositif « Mon Village mon Amour »
- Fonds de concours de l'Agglomération du Pays de Dreux : 25 000 €

Soit un reste à charge pour la Commune de 58 592 € HT soit 70 310,40 € TTC

## DÉLIBÈRE

Article 1: Approuve le projet de travaux d'aménagement et de mise en accessibilité de la cour du Musée du Peigne pour la somme de 139 920€ HT et le plan de financement ci-dessus.

<u>Article 2</u>: Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Eure au titre du dispositif « Mon Village mon Amour », de l'Agglo du Pays de Dreux au titre du « Fonds de Concours », et auprès de tout autre financeur susceptible de participer au financement de ce projet.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 Octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-91-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice:

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

27

Nombre de Conseillers présents :

20

PRÉSENTS :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, E. GROUX, C. NOË, J. BRET V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

S. MARIE, M. PAGÊS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

C. LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers votants:

22

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET

C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

# OBJET:

Marchés Communaux attribution du marché 2024 - 2027

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-92-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Publication : 25/10/2023 Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de seance

OBJET: Marchés Communaux: attribution du marché public 2024 - 2027.

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget de la Commune,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'annonce de l'appel public à concurrence pour la prestation de service de gestion des marchés de denrées, fleurs et produits manufacturés de la commune pour la période 2024 / 2027, parue en date du 21 septembre 2023 avec une date limite de réception au 15 septembre 2023,

Vu la délibération N°75 / 2022 du 15 décembre 2022 actant le futur mode de gestion des marchés communaux,

Vu la délibération N°2 / 2023 du 03 mars 2023 approuvant la création d'un budget annexe « Marchés Communaux »,

Vu la délibération N°3 / 2023 du 03 mars 2023 créant la régie des Marchés Communaux,

Vu la délibération N°4 / 2023 du 03 mars 2023 actant le nouveau contrat de prestataire gérant les marchés du jeudi et dimanche de la Commune, pour la période du 01 avril 2023 au 31 décembre 2023,

Considérant la nécessité de procéder à un nouveau contrat auprès d'un prestataire de service couvrant la période du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2027 ;

Vu les deux offres reçues dans le cadre de cet l'appel d'offres,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 11 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission de Marché à Procédure Adaptée (COMAPA) en date du 11 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission de Marché à Procédure Adaptée (COMAPA) en date du 11 octobre 2023 proposant de retenir l'offre de la société SOMAREP, classée n°1 à l'issue de l'analyse des offres, pour un montant total annuel de 38 892.00 € HT soit 46 670.40 € TTC.

### DÉLIBÈRE

Article unique : Autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec la société SOMAREP, prestataire de service pour la gestion des Marchés Communaux, du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024 avec renouvellement tacite par période d'un an sans pouvoir excéder le 31 décembre 2027, à hauteur de 46 670.40 € TTC annuels, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-92-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

JEST SOIL MOLLES

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents :

20

Nombre de Conseillers votants :

#### OBJET:

Marché hebdomadaire modification des tarifs des déchets Séance du 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

#### PRÉSENTS:

- P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
- S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,
- C. LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

#### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-93-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

N58/2023

**OBJET** : Marché hebdomadaire : modification des tarifs concernant les déchets.

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°71 / 2022 du 15 décembre actant les nouveaux tarifs applicables à compter du 01 janvier 2023.

Considérant que certains commerçants ont souhaité lors de la Commission marché du 5 juillet 2023, disposer de la possibilité d'être exemptés de la taxe de ramassage des déchets en faisant leur affaire, en contrepartie, de leurs déchets lors des marchés à Ezy-sur-Eure.

Considérant qu'il y a donc lieu de modifier les tarifs relatifs aux déchets pour s'adapter à cette demande,

Vu l'avis favorable de la Commission Marché en date du 5 juillet 2023 sur la modification de ces tarifs,

Considérant qu'ils seront applicables à compter du 1er novembre 2023

### DÉLIBÈRE

Article unique : Décide de modifier les tarifs qui s'établissent comme suit :

	Valeurs au 01/01/2023	Nouvelles valeurs 01/11/2023
Abonnés sur 2 jours le mètre carré	1,34 € HT (0,67 € *2)	inchangé
Abonnés sur 1 jour le mètre carré	0,88 € HT	inchangé
Volants le mètre carré	1,05 € HT	inchangé
Droit promotionnel	1,17 € HT	inchangé
Redevance	10 560 € HT	sans objet
Seuil de chiffre d'affaires	93 698 € HT	sans objet
Seuil pour le bénéfice	5 855 € HT	sans objet
Déchets catégorie 1 Gros pollueurs : Fruits et légumes / Poissonniers	0,40 € HT / m²	supprimé
Déchets catégorie 2 Moyens pollueurs : Autres alimentaires	0,30 € HT / m²	supprimé
Déchets catégorie 3 Petits pollueurs : Non alimentaires	0,20 € HT / m²	supprimé
Déchets (pour les commerçants qui ne prennent pas en charge la gestion de leurs déchets)		0,40 € HT/ M²

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-93-2023-DE Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

de Pierre LEPORTIER, Maire

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice : à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence

27

PRÉSENTS :

Nombre de Conseillers présents : 20 P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOÉ, J. BRET

V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD, S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

CIEVÉZIE

formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers

votants:

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

#### OBJET:

Achat d'une balayeuse attribution du marché

#### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-94-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

OBJET : Achat d'une balayeuse de voirie compacte : attribution du marché.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les crédits inscrits au budget de la Commune,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu l'annonce de l'appel public à concurrence pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie compacte, publiée le 31 juillet 2023 sur la plateforme numérique du Conseil Départemental de l'Eure,

Vu les quatre offres reçues en réponse à l'appel d'offres pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie compacte,

Vu l'avis de la Commission de Marché à Procédure Adaptée (COMAPA) en date du 22 septembre 2023 admettant l'examen des quatre candidatures,

Vu le rapport d'analyse des offres du 3 octobre 2023,

Vu l'avis de la Commission de Marché à Procédure Adaptée (COMAPA) en date du 4 octobre 2023 proposant de retenir l'offre de la société KARCHER, classée n°1 à l'issue de l'analyse des offres, pour un montant total, options comprises de 139 863.60€ TTC duquel est à déduire la reprise de l'ancien matériel pour 6 000 €, soit un coût total réel de l'opération d'achat et de reprise s'élevant à 133 863.60 € TTC,

Considérant qu'il conviendra d'ajouter à cette acquisition le contrat de garantie de 36 mois supplémentaires pour 8 541.53 € TTC et le contrat de maintenance annuel de 4 912.50 € TTC.

#### DÉCIDE

Article 1: Attribue le marché pour l'acquisition d'une balayeuse de voirie compacte à la société KARCHER pour un montant total, options comprises de 139 863.60€ TTC duquel est à déduire la reprise de l'ancien matériel pour 6 000 €, soit un coût total réel de l'opération d'achat et de reprise s'élevant à 133 863.60 € TTC.

Article 2: Décide d'ajouter à cette acquisition le contrat de garantie de 36 mois supplémentaires pour 8 541.53 € TTC et le contrat de maintenance annuel de 4 912.50 € TTC.

Article 3 : Dit que les dépenses sont inscrites au budget communal.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-94-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023

Publication: 25/10/2023

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Séance du 20 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers présents :

20

PRÉSENTS:

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-95-2023-DE

formant la majorité des Conseillers en exercice

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023 Publication: 25/10/2023 ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS:

Nombre de Conseillers votants: 22

#### OBJET:

Restaurant scolaire modification du règlement intérieur

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

**OBJET** : Restaurant scolaire : modification du règlement intérieur.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur du restaurant scolaire de la Commune, au regard de comportements inadaptés de certains enfants relevés lors de l'année scolaire précédente,

Considérant qu'il convient d'approuver les modalités de sanctions et / ou d'exclusion des enfants qui ne respecteraient par les règles édictées de respect du matériel, des personnels et de leurs camarades,

### DÉLIBÈRE

Article 1 : Décide d'approuver ce nouveau règlement intérieur du restaurant scolaire, applicable à compter de la rentrée scolaire 2023 – 2024.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-95-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice:

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

27

PRÉSENTS:

Nombre de Conseillers présents :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

formant la majorité des Conseillers en exercice

20

Nombre de Conseillers

votants: 22

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET

C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-96-2023-DE

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023 Publication 25/10/2023

OBJET:

Mon Logement 27 désignation d'un membre

ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

ADMINISTRATION:

M. BARBIER

<u>OBJET</u>: Mon Logement 27: désignation d'un nouveau membre au conseil d'administration suite à la démission d'une conseillère municipale.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Mon Logement 27;

Vu la délibération n°21/2020 votée en séance du 26 mai 2020 désignant les membres du Conseil d'Administration de Mon Logement 27,

Considérant la démission de Madame Christel CHARBONNIER, conseillère municipale, membre suppléant;

Considérant la nécessité de remplacer cette personne suppléante ;

## DÉLIBÈRE

<u>Article unique</u> : nomme Madame Dominique DUVAL membre suppléant au Conseil d'Administration de Mon Logement 27, représentant la Commune.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-96-2023-DE

Accusé certifié exécutaire

#### REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

#### COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice :

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

# 27

Nombre de Conseillers présents :

20

Nombre de Conseillers

votants: 22

#### PRÉSENTS:

- P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET
- V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÊGE, S. GUIARD,
- S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

formant la majorité des Conseillers en exercice

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-97-2023-DE

#### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2023 Publication 25/10/2023

#### OBJET:

Association Gestion du Musée du Peigne désignation d'un membre

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

<u>OBJET</u>: Association de Gestion du Musée du Peigne: désignation d'un nouveau membre suite à la démission d'une conseillère municipale.

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de l'association de Gestion du Musée du Peigne ;

Vu la délibération n°23/2020 votée en séance du 26 mai 2020 désignant les membres de l'association de Gestion du Musée du Peigne,

Considérant la démission de Madame Christel CHARBONNIER, conseillère municipale, membre titulaire ;

Considérant la nécessité de remplacer cette personne titulaire ;

## DÉLIBÈRE

<u>Article unique</u> : nomme Monsieur Anthony RIBOT membre titulaire de l'association de Gestion du Musée du Peigne.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-97-2023-DE

Accusé certifié exécutaire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DEZV SUR EURE

D'EZY SUR EURE

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents :

20

Nombre de Conseillers

votants:

OBJET : Agglo de Dreux modification des statuts Séance du 20 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

#### PRÉSENTS:

- P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET
- V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
- S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,
- CIEVÉZIEI

formant la majorité des Conseillers en exercice

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

#### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de séance

027-212702302-20231020-98-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

<u>OBJET</u>: Agglomération du Pays de Dreux: modification statutaire relative au transfert de la compétence « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux du 25 septembre 2023 et sa notification aux communes membres en date 26 septembre 2023 ;

Vu les projets de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux ;

**Considérant** l'évolution du coût des compétences portées par la communauté d'agglomération et leur financement ;

Considérant la nécessité de sécuriser les dotations de l'État perçues par la communauté d'agglomération;

Entendu le rapport de présentation.

### DÉLIBÈRE

<u>Article 1</u>: d'autoriser le transfert à la Communauté d'agglomération de la compétence supplémentaire « contributions financières au budget du service d'incendie et de secours des communes membres de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux » en lieu et place des communes membres sur la totalité du périmètre communautaire à compter du 1er janvier 2024.

<u>Article 2</u>: d'émettre un avis favorable au projet de statuts modifiés de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Article 3: de charger Monsieur le Maire de notifier dans les délais requis par la loi la présente délibération afin de constater l'existence d'une majorité qualifiée sur le présent projet de transfert de compétence et de modifications statutaires prévue à l'article 5211-17 du CGCT.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-98-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

ARRONDISSEMENT

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice: 27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

Nombre de Conseillers

présents :

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET

V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

20

S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

C. LEVÉZIER

PRÉSENTS:

formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers

votants: 22

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

#### OBJET:

Division de terrain section B nº 140

#### ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS :

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-99-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le prêfet : 25/10/2023 Publication . 25/10/2023

OBJET: Division de terrain en section B n°140 18 rue Octave Lenoir.

# LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que Monsieur et Madame DRÈGE sont propriétaires de la parcelle cadastrée section B n°140 au 18 rue Octave Lenoir, située à l'angle de la Rue Octave Lenoir et de la Rue Fontaine,

Que la Rue Fontaine, « pré » matérialisée au cadastre par des pointillés, n'a jamais fait l'objet des divisions, publications, etc.... nécessaires à l'intégration de cette rue dans le domaine public.

Que dans l'acte authentique de Monsieur et Madame DRÈGE figure donc à tort une surface de 157 m², correspondant à la partie de la Rue Fontaine située au droit de leur propriété, qu'ils souhaitent céder à la Ville puisqu'elle l'est de fait.

Qu'il s'agit donc de procéder à la division de leur parcelle B n°140 en ce sens.

Qu'il convient de profiter de la vente de la propriété DRÈGE pour régulariser aussi les autres parcelles de la rue, également concernées par cette absence d'intégration dans le domaine public (parcelles cadastrées section B n° 877, 139a et 849),

Vu le plan du projet de division fait par le cabinet géomètre Forteau-Faisant en date du 14 septembre 2023,

#### DÉLIBÈRE

Article 1 : Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire, pour signer tous les documents pour parvenir à la cession au domaine public de 157m², en précisant que les frais de notaire et autres frais annexes sont à la charge de la ville.

<u>Article 2</u>: Dit que la nouvelle parcelle B n°1775, issue de la division DRÈGE, d'une superficie de 157m² revenant à la Commune, sera classée dans le domaine public.

Article 3: Autorise le Maire à engager les procédures de division aux fins d'intégration dans le domaine public des autres parcelles de la Rue Fontaine, également concernées, à savoir les parcelles cadastrées section B n° 877, 139a et 849, dans les mêmes conditions que ci-dessus.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ, LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 20 octobre 2023 Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-99-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice : à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

27

PRÉSENTS:

Nombre de Conseillers présents : 20

- P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET
- V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,
- S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,
- C. LEVÉZIER

formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers votants : 22

#### ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

- T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET
- C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

# OBJET:

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

Régularisation de cession de parcelles

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION :

M. BARBIER

Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-100-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

N° 65 / 2023

OBJET: Régularisation de cession de parcelles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts en ses articles 878 à 881 O au titre du service public de publicité foncière ;

Considérant qu'à la demande de la Ville d'Ezy-sur-Eure, une démarche de bornage et de cession de sentes, situées au Fonds de Sassey, devenues des zones de non droit, avait été initiée en 2004 à l'euro symbolique,

Que deux documents d'arpentage ont été produits en 2006 par le Cabinet FORTEAU, Géomètre à Anet (28), au profit des consorts FARANDEAU et de la SILOGE, mais sans avoir fait l'objet d'une publication régulière auprès du Service de la Publication Foncière, donc devenus caducs aujourd'hui.

Considérant que les consorts FARANDEAU ne peuvent pas vendre leur propriété située au lieudit le Fond de Sassey, cadastrée ZC n° 178, à défaut de pouvoir justifier être propriétaire d'une partie de parcelle publique qu'ils ont clôturée, à savoir, partie de la parcelle ZC 209 selon plan joint,

Que pour régulariser cette situation, il convient de faire procéder au renouvellement des Procès-Verbaux de Délimitation puis de les transmettre au Notaire pour l'établissement d'un acte et son enregistrement.

Considérant que des frais sont donc à prévoir, de l'ordre de 5000 €,

#### **DÉLIBÈRE**

Article 1 : DÉCIDE de mettre en œuvre les modalités et formalités nécessaires à la régularisation parcellaire des parcelles ZC N° 178, partie de la 209, 128 et 131.

Article 2 : DIT que les frais seront supportés de la façon suivante :

- 50% à la charge de la Commune
- 50% à la charge des bénéficiaires

Article 3 : AUTORISE le Maire à engager toute démarche utile en vue de l'aboutissement de ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÈRE À L'UNANIMITÉ, LE JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure, le 20 octobre 2023

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-100-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'EZY SUR EURE

Séance du 20 octobre 2023

Date de convocation : Jeudi 12 octobre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt octobre

Nombre de Conseillers en exercice: 27

à 20H le Conseil Municipal d'Ezy sur Eure, légalement convoqué, s'est assemblé à la salle d'activités communale Henri Lecomte, sous la présidence de Pierre LEPORTIER, Maire

P. LEPORTIER, C. ROUGERON, D. DUVAL, D. HERMET, É. GROUX, C. NOË, J. BRET

V. RÉVEILLARD, M.M BARONNET, R. CHEVRETEAU, C. DRÈGE, S. GUIARD,

S. MARIE, M. PAGÈS, P. PARRA, A. RIBOT, F. RIGOT, C. ANCELIN, D. DUPONT,

Nombre de Conseillers

présents : 20

PRÉSENTS :

C. LEVÉZIER formant la majorité des Conseillers en exercice

Nombre de Conseillers

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRESENTÉS :

votants:

T. FERNANDES donne pouvoir à D. HERMET

ABSENTS EXCUSÉS ET NON REPRESENTÉS :

22

C. MANGEOT donne pouvoir à S. GUIARD

#### OBJET:

C. LINY, Y. JOUVEAU DU BREUIL

SPL Normandie Axe Seine convention de mandat d'études et de travaux pour l'Écoquartier

#### ABSENTS NON EXCUSÉS:

A. BAUDRY, M. BÉNARD, J.C THOBOIS

#### ADMINISTRATION:

M. BARBIER

Monsieur Philippe PARRA est élu secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-101-2023-DE

Accusé certifié exécutoire

Objet: SPL Normandie Axe Seine: convention de mandat d'études et de travaux pour la réalisation de l'Écoquartier.

Monsieur le Maire expose,

La commune a engagé le projet d'aménagement sur l'ancienne friche GARCEAU afin de développer un projet mixte à dominance résidentielle en cœur de ville.

La commune d'EZY-SUR-EURE est actionnaire de la Société Publique Locale Normandie Axe Seine depuis janvier 2023, à ce titre elle bénéficie des services de SPL Normandie Axe Seine.

Pour mener à bien son projet, la commune a fait appel aux services de la SPL Normandie Axe Seine (SPL NAS) pour l'accompagner en tant que mandataire pour la finalisation des études réglementaires, l'accompagner sur les études de conception et le suivi et la mise en œuvre de ce projet au nom et pour le compte de la commune.

La commune s'est d'ores et déjà assurée de la faisabilité et de l'opportunité du projet par la mise en œuvre d'études amont et pré-opérationnelles permettant de préciser les attendus de ce projet. Les études amont ont permis de définir la programmation du projet ainsi qu'une enveloppe financière du projet d'aménagement.

L'enveloppe prévisionnelle du projet a été estimée à 2 692 920,00€ HT (toutes dépenses intégrées) sur la base des études réalisées par le cabinet GUAM en septembre 2021 dont le montant a été actualisé, soit un montant TTC de 3 231 504,00 € TTC (valeur octobre 2023), intégrant une TVA à 20%.

Le montant des honoraires du mandataire, SPL Normandie Axe Seine, s'élève à 107 600,00 € HT pour les missions forfaitaires de mandat d'études et travaux et une rémunération complémentaire sur la base de prix unitaire pour un montant global de 56 700,00€ HT à déclencher au fur et à mesure en fonctions des besoins de la commune.

Après avoir entendu et délibéré, le Conseil Municipal :

Article 1 : APPROUVE le projet d'aménagement sur la friche GARCEAU tel que défini et précisé dans les études pré-opérationnelles.

Article 2: APPROUVE l'enveloppe prévisionnelle de l'opération d'aménagement définie à 2 692 920,00 € HT, soit de 3 231 504,00 € TTC, intégrant une T.V.A. à 20 %.

Article 3: APPROUVE l'attribution du mandat d'études et de travaux à la SPL Normandie Axe Seine pour un montant forfaitaire de 107 600,00€ HT.

Article 4 : APPROUVE l'attribution de missions complémentaires à la SPL Normandie Axe Seine pour un montant global de 56 700,00€ HT, à déclencher en fonction des besoins du projet et de la commune.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de mandat avec la SPL Normandie Axe Seine concernant le projet d'aménagement de la friche GARCEAU.

FAIT ET DÉLIBÈRE Á L'UNANIMITÉ LES JOURS, MOIS ET ANS QUE CI-DESSOUS ET ONT SIGNÉ AU REGISTRE LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour extrait conforme, Ezy sur Eure le 20 octobre 2023

Pierre LEPORTIER, Maire d'Ezy sur Eure

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20231020-101-2023-DE

Accusé certifié exécutoire